

## « ON NE PREND PAS SOIN DE LA VIE EN DONNANT LA MORT »

*Tribune des évêques de France 16 janvier 2026*



### Secteurs paroissiaux de Manosque et Villeneuve-Volx

#### **Maison paroissiale St Raymond :**

42 rue des Lilas 04100 Manosque

Tel : 04 92 72 17 28

paroisse.manosque@diocese-digne.fr

#### **Père Christophe DISDIER-CHAVE**

(curé) : Tel : 06 87 82 38 78

perechristophe@diocese-digne.fr

#### **Père Alban JACQUEMIN (vicaire) :**

Tel : 06 88 69 18 93

alban.jacquemin@diocese-digne.fr

#### **Père Henry DE LA CRUZ (vicaire) :**

Tel : 06 22 24 19 47

henry.delacruz@diocese-digne.fr

#### **Pastorale de la santé :**

Tel : 06 62 71 67 54

aumonerie@ch-manosque.fr

#### **Aumônerie scolaire :**

Tel : 06 61 50 16 12

aumonerie.manosque@gmail.com

#### **Catéchèse et kidcat :**

Tel : 06 60 71 54 87

ktmanosque@gmail.com

kidcat.manosque@gmail.com

#### **Pastorale Saint-Charles :**

Tel : 06 95 23 20 31

famille.itan@laposte.net

#### **KT Volx-Villeneuve :**

Tel : 06 21 05 55 50

**Covoiturage :** Tel : 06 12 63 52 92

#### **Site paroissial :**

[www.paroissedemanosque.fr](http://www.paroissedemanosque.fr)

#### **Site diocésain :**

<http://eglise.catholique04.fr>

#### **Horaires**

#### **des Messes à Manosque**

##### **Chapelle Saint-Raymond**

Lundi 18h et mardi, mercredi, jeudi, vendredi 9h

##### **ND de Romigier**

1<sup>er</sup> samedi du mois 9h

##### **St Sauveur**

Dimanche 9h/10h30

**Confessions : tous les samedis de 10h à 11h.**

Dans les prochains jours, le Sénat examinera une proposition de loi instituant un « droit à l'aide à mourir ». Ce débat engage notre société dans ce qu'elle a de plus intime et de plus grave : la manière dont elle accompagne ses membres les plus vulnérables jusqu'au terme de leur vie. Nous, évêques de France, voulons redire notre profond respect pour les personnes confrontées à la fin de vie, à la maladie grave ou incurable, à la souffrance et à la peur de dépendre des autres. L'Église a une longue expérience d'accompagnement des malades ou des personnes en situation de handicap, des aidants, des soignants, des aumôniers d'hôpitaux ou d'Ehpad, et nous entendons l'angoisse de celles et ceux qui redoutent la douleur, la solitude ou la perte de maîtrise. Nous rencontrons directement cette angoisse, quand des personnes proches, des membres de nos familles, des fidèles de nos diocèses, y sont confrontés et nous la partagent. Ces peurs sont réelles. Elles appellent des réponses humaines, fraternelles, médicales et sociales à la hauteur.

Depuis plus de vingt-cinq ans, la France a fait un choix singulier et précieux : refuser à la fois l'acharnement déraisonnable et la mort provoquée, en affirmant à la fois le droit de ne pas souffrir et le devoir d'accompagner la vie jusqu'au bout. Les lois successives, jusqu'à la loi Claeys-Leonetti et, aujourd'hui, la nouvelle loi en cours d'élaboration pour l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs, dessinent une « voie française » cohérente, reconnue, fondée sur le développement de la culture palliative, la prise en compte de la parole du patient, les directives anticipées et la possibilité de la sédation profonde et continue, non pour donner la mort mais pour soulager la douleur.

Les soins palliatifs sont l'unique bonne réponse aux situations éprouvantes de la fin de vie et nous exprimons ici notre reconnaissance aux élus qui, par leur vote, soutiennent l'actuelle proposition de loi pour l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs. Beaucoup de soignants engagés dans cette voie témoignent que la prise en considération de la personne en fin de vie ou malade, dans sa dimension physique, mais aussi psychologique, relationnelle et, le cas échéant, spirituelle, telle que le proposent les soins palliatifs, entraîne quasiment toujours chez les patients en fin de vie la disparition des demandes à mourir. Car même derrière une demande de mort, c'est souvent le désir de vivre qui se dit.

Dès lors, une question s'impose : pourquoi une nouvelle loi ? Si l'« on meurt mal en France », ce n'est pas parce que l'administration d'une substance létale aux patients n'est pas encore autorisée, mais parce que la loi existante est insuffisamment appliquée et que l'accès aux soins palliatifs demeure très inégal sur le territoire national. Aujourd'hui encore, près d'un quart des besoins en soins palliatifs ne sont pas couverts. Comment proposer la mort comme une option, quand l'accès effectif au soin, au soulagement de la douleur, à la présence humaine et à l'accompagnement n'est pas garanti pour tous ?

Légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté changerait profondément la nature de notre pacte social. Derrière des mots qui se veulent rassurants se cache une réalité que le langage tend à dissimuler. Présenter l'euthanasie et le suicide assisté comme des actes de soin brouille gravement les repères éthiques. On détourne les mots de leur véritable sens pour mieux anesthésier les consciences. On ne prend pas soin de la vie en donnant la mort.

Nous refusons en particulier l'instrumentalisation de notions essentielles telles que la dignité, la liberté ou la fraternité. Nous rappelons avec force que la dignité d'une personne humaine n'est pas variable selon son état de santé, son autonomie ou son utilité sociale, elle est inhérente à son humanité, jusqu'au bout. Elle est inaliénable.

La liberté, quant à elle, ne peut être pensée de manière abstraite, comme si la souffrance, la peur, la solitude ou la pression sociale n'avaient aucun impact sur le discernement. La demande d'en finir avec la vie n'est-elle pas une demande d'en finir avec une vie qui ne correspond plus aux critères socialement normés : être en bonne santé, utile, valide et ne pas représenter un poids financier a priori lourd ? La liberté ainsi conçue risque de devenir une pression silencieuse, surtout pour les plus fragiles.

Enfin, évoquer une « loi de fraternité » quand il s'agit de faire mourir est un mensonge. La fraternité ne consiste pas à hâter la mort de ceux qui souffrent, mais à ne jamais les abandonner.

***Cardinal Jean-Marc Aveline, Archevêque de Marseille, Président de la Conférence des évêques de France et les 15 autres évêques membres du conseil permanent de la Conférence des évêques de France au nom de tous les évêques***

## **38ème rencontre des paroisses de Manosque-Leinfelden du 14 au 17 mai 2026.**

Les inscriptions pour la participation à cette rencontre sont disponibles au fond des Eglises ; il est impératif de s'inscrire avant le 26.01.2026 en raison de l'organisation du transport.

L'inscription est à adresser à Patrick ROBERT

758 avenue du Luberon – 04100 Manosque ; E-mail : [amrobert.crete@gmail.com](mailto:amrobert.crete@gmail.com).

Pour assurer la continuité de ces échanges, il est impératif que de nouveaux participants se manifestent.

### **CONFÉRENCE – DÉBAT**

**Thème : sexualité et religions le dimanche 1er Février 2026 à 14h30**

#### **Salle des Tilleuls à Manosque**

Dialogue interreligieux pour un mieux vivre ensemble

Animée par Manosque fraternité

avec les représentants des différentes confessions religieuses : juive, catholique, musulmane et protestante

### **Soirée débat du Bartèu - le vendredi 06 février 2026 de 19h à 21h30**

*Inscription souhaitée : [contact@lebarceu.fr](mailto:contact@lebarceu.fr) – 06 95 08 68 33*

Soirée-rencontre avec Stéphanie Bodet, grimpeuse de haut niveau et écrivaine, autour du thème : Quand la quête des sommets devient chemin vers soi et ouverture à la joie profonde.

### **CYCLE ICONOGRAPHIE BYZANTINE AU BARTEU**

#### **Le samedi 07 février 2026**

Francoise-Jeanne Heude est iconographe et enseigne l'art de l'icône depuis 10 ans.

10h à 12h conférence, 14h à 17h portes ouvertes d'information sur le stage d'écriture d'icône.

*Inscription souhaitée : [contact@lebarceu.fr](mailto:contact@lebarceu.fr) – 06 95 08 68 33 – Apéritif offert, déjeuner partagé*

*Participation aux frais : 250 € (pour l'année entière).*

### **MESSES DU 8 FEVRIER 2026 EGLISE ST SAUVEUR MANOSQUE à 9h et 10h30**

#### **Dimanche de la santé : « Que votre lumière brille »**

Lors de la messe de 10h30, les personnes souffrantes, qui le désirent, pourront recevoir le sacrement des malades.

Un temps de rencontre et de préparation est prévu **le jeudi 5 février à 15h,**

à la maison paroissiale de Saint-Raymond avec le Père Henrry

L'Eglise invite tous les professionnels du monde de la santé croyants ou non : à participer à l'une de ces deux messes.

Une bénédiction leur sera donnée au cours de la messe.

Un service de co-voiturage est prévu: contact : 06 12 63 52 92

Pastorale santé du secteur de Manosque : pour toutes informations

*Contact : 06 62 71 67 54 - [aumonerie@ch-manosque.fr](mailto:aumonerie@ch-manosque.fr)*

**OU**

*Père Henrry : 06 22 24 19 47 - [henrry.delacruz@diocese-digne.fr](mailto:henrry.delacruz@diocese-digne.fr)*

### **PROCHAINES CELEBRATIONS**

Le samedi 24 janvier – 18h à Pierrevert et le dimanche 25 janvier – 9h St Sauveur, 10h30 à St Sauveur et Volx.

Le samedi 31 janvier – 18h à Sainte-Tulle et le dimanche 01 février – 9h St Sauveur, 10h30 à St Sauveur et Villeneuve.

### **NOUS PORTONS DANS NOTRE PRIERE**

- Les défunts de la semaine écoulée et leur famille : Jean-Jacques Latrémolière, Patricia Bernadat, Jean-Paul Ramu